

CHARTRE D'INTEGRATION ET D'UTILISATION

OASIS – Oncologie Annuaire Soins de Support

1. Parties prenantes

Nom & prénom du représentant légal :

Qualité du responsable :

Dénomination de la structure :

Adresse de la structure :

N° FINESS – SIRET de la structure :

Et

Le Réseau Régional de Cancérologie Grand Est, dénommé NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est –, représenté par son Président, le Professeur Tan Dat NGUYEN, sis 2 Allée de Vincennes – 54500 VANDOEUVRE-LES-NANCY.

2. Objet de la présente charte

Dans le cadre de ses missions, NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est – doit contribuer à rendre plus lisible l'offre de soins en cancérologie afin de faciliter l'orientation des patients et leur accès à des soins adaptés.

A ce titre, NEON contribue à l'identification et à la description des soins oncologiques de support et est chargé de communiquer sur cette offre auprès des patients et des professionnels, répondant ainsi aux objectifs fixés par l'instruction DGOS/INCa du 23 février 2017 relative à l'amélioration de l'accès aux soins oncologiques de support.

L'annuaire « Oncologie Annuaire Soins de Support » (OASIS) est un outil d'orientation et d'information qui a vocation à répondre aux besoins du grand public et des professionnels de santé :

- ▶ Pour le grand public, et en premier lieu pour les personnes malades et leurs proches, il s'agit de pouvoir identifier facilement l'offre de soins de support à proximité du domicile, afin de pouvoir se renseigner et échanger avec l'équipe médicale et soignante sur les prises en charge en soins de support qui peuvent être proposées.
- ▶ Pour les professionnels de santé, il facilite la mise en réseau des professionnels et ce partage d'informations permet de mieux orienter les patients et leur entourage.

OASIS est un outil cartographique qui permet de visualiser l'offre de soins de support par typologie de soins proposés (consultation douleur, activité physique adaptée, atelier nutrition...ou par structure (établissement de santé, association...). Il sera possible de retrouver, pour chaque soin, sa description, les patients ciblés, ainsi que les coordonnées des équipes à contacter.

L'objectif de cette charte est de garantir que les soins de supports mentionnés dans l'annuaire OASIS répondent aux bonnes pratiques et recommandations régionales et nationales, notamment celles relevant de la prévention des dérives sectaires.

La présente charte permet donc de définir et de cibler les structures et les équipes qui pourront soumettre au réseau la publication d'un soin de support dans l'annuaire régional « OASIS ».

3. Critères d'inclusion et d'exclusion

Personnes ciblées par la présente charte

Cette charte s'adresse aux structures de santé ainsi qu'aux associations de patients et d'usagers œuvrant en cancérologie et souhaitant être référencées dans l'annuaire régional des soins de supports en cancérologie OASIS déployé par NEON.

La signature de la présente charte constitue un préalable à toute inscription de structure au sein de l'annuaire OASIS et à toute demande d'identification de soins de support.

Toutefois, est exclue à ce jour, toute inscription de professionnels libéraux (hormis ceux labellisés par l'INCA) ou de prestataires de services en santé, afin de ne pas proposer aux usagers une activité concurrentielle ou de mettre en valeur certains professionnels au détriment d'autres.

Ainsi, chaque soin de support, proposé par un acteur et référencé dans cet annuaire, doit être placé sous la responsabilité d'une structure, qu'il s'agisse d'une association de patients et d'usagers ou d'un établissement de santé ou médico-social.

Dans ce cadre, il convient que chaque structure s'assure de la formation, des compétences et des valeurs portées par les acteurs qu'elle recrute, ou auxquels elle s'associe, pour assurer des soins de supports de qualité.

Chaque structure devra prendre connaissance et valider la présente charte, s'engager à la faire respecter par ses professionnels et/ou intervenants et vérifier la pertinence, la véracité et l'exhaustivité des informations transmises à NEON pour peupler cet annuaire.

4. Engagement de la structure

La personne physique signataire de la présente charte s'engage, au nom de la structure qu'elle représente, à adhérer à tous les principes édictés et à respecter tous ses articles.

Nous rappelons que les soins de support proposés par la structure doivent être recommandés et programmés par l'équipe médicale et soignante du patient, qui doit être systématiquement associée aux choix qui sont faits. Ces besoins en soins de support sont réévalués et discutés avec le patient aux différents moments de sa prise en charge. Ils sont décrits dans le PPS (Programme Personnalisé de Soins) ou le PPAC (Programme Personnalisé Après Cancer).

Le signataire s'engage à ce que les professionnels de santé et/ou les intervenants au sein de sa structure au titre des soins de support, respectent les éléments suivants :

- Ne pas nuire au patient et à son entourage,
- Respecter le secret professionnel,
- Respecter l'intimité du patient,
- Informer avec honnêteté et bienveillance sur sa pratique,
- Ne pas remettre en cause le Plan Personnalisé de Soins ou le Programme Personnalisé Après Cancer proposé au patient par l'équipe médicale et soignante,
- Ne pas entreprendre de soins qui dépassent ses compétences.

Et plus particulièrement, le signataire s'engage à ce que les professionnels et/ou les intervenants au sein de sa structure au titre des soins de support, ne profitent pas de cette relation avec les usagers dans le but de :

- Porter atteinte à l'intégrité physique ou morale de l'utilisateur et de son entourage.
- Faire la promotion de pratiques à risque de dérive sectaire ou orienter le patient vers une croyance, religion ou nouveau mode de pensée.
- Provoquer une rupture avec l'entourage, l'équipe médicale et soignante habituelle du patient.
- Faire la promotion d'effets thérapeutiques liés à une activité qui n'aurait pas fait l'objet de preuves scientifiques validées et publiées par les sociétés savantes ou l'INCa.

- Renier les traitements conventionnels et se substituer à la médecine ou aux différentes professions de santé reconnues.
- Exercer une pratique qui puisse être assimilée à de l'exercice illégal de la médecine ou de la pharmacie.
- Inciter à la prise de substances illicites ou dommageables pour les usagers.

Enfin, dans la gestion courante de l'annuaire, le signataire s'engage à :

- Identifier au sein de la structure, une personne référente pour la mise à jour d'OASIS et communiquer ses coordonnées à NEON (cf. annexe II de la présente charte).
- Informer au plus tôt NEON de toute évolution de son offre de soins de support : ajout/suppression d'une prestation, modification de coordonnées...
- Ne pas identifier nommément une personne ressource en soins de support, mais favoriser l'identification d'une fonction, d'un service, lieu ou secteur où la ressource est proposée.
- Utiliser autant que possible l'outil OASIS pour proposer des ajustements ou ajouts dans sa fiche descriptive.
- Ne pas utiliser le nom NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est pour faire la promotion de ses activités, au motif qu'il figure dans son annuaire de soins de support OASIS, car ceci ne constitue en aucun cas une labellisation.

5. Engagement de NEON – Réseau de Cancérologie Grand Est

L'acceptation par NEON de l'inscription d'une structure ou d'un soin de support dans l'annuaire ne constitue pas une quelconque labellisation ou homologation de ce soin ou de ce professionnel.

NEON se réserve le droit d'accepter ou de refuser toute structure qui ne répondrait pas aux critères d'inclusion et notamment dans le cas où le demandeur aurait recours à une technique ou une pratique non conforme aux principes listés dans le chapitre " 4. Engagement de la structure".

NEON s'engage à diffuser dans les plus brefs délais, les informations proposées par la structure, sous réserve qu'elles soient conformes aux principes édictés dans la présente charte.

Seront publiées dans l'annuaire, les coordonnées des structures et des services de soins de support dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD). Le réseau s'engage à ne pas utiliser des données personnelles (nom du professionnel, adresse mail nominative, ...) à d'autres fins que la présente charte sans l'accord préalable de la personne concernée.

NEON s'engage à faire la promotion de cet outil auprès des professionnels de la région Grand Est et du grand public.

Cet annuaire proposé par NEON est exclusivement financé par une subvention de l'ARS Grand Est. Aucune participation financière ne peut être sollicitée auprès des adhérents.

6. Conditions de résiliation

Si le signataire ou son représentant venait à ne plus adhérer aux principes de cette charte, il devra le signaler au plus tôt à NEON qui procédera à la résiliation de son engagement.

Il en est de même si le signataire en vient à ne plus proposer de soins de support aux patients ou à son entourage.

Si NEON venait à observer un manquement à l'un des articles de la présente charte, il pourrait décider de l'exclusion du signataire.

Toute résiliation serait formalisée par écrit par NEON et ne pourrait faire l'objet d'aucune réclamation ou indemnisation.

Nom & prénom du signataire : _____

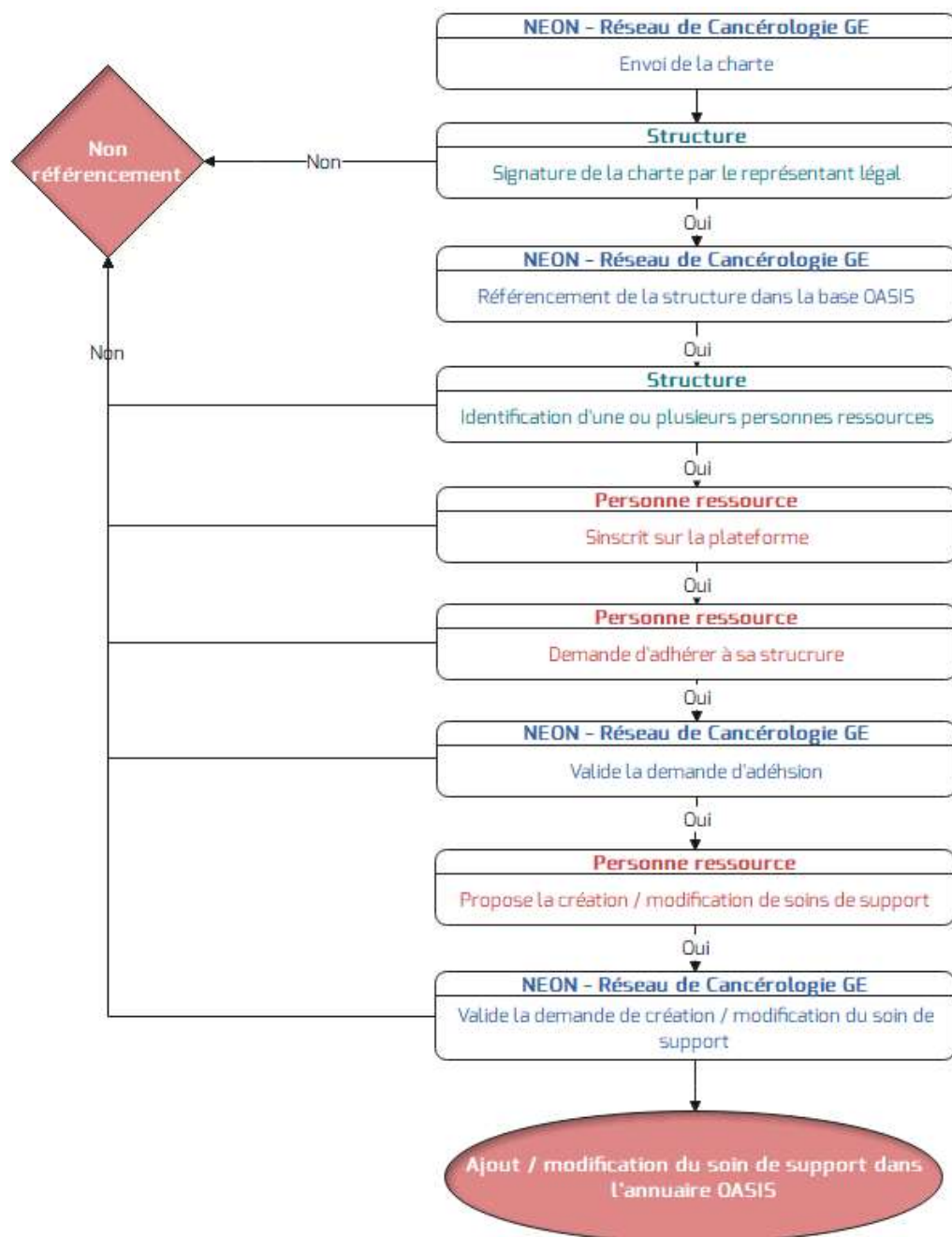
Qualité du signataire : _____

Structure : _____

Fait à _____, le __ / __ / ____

Signature et Tampon

7. Annexe I – Logigramme de fonctionnement d'OASIS



8. Annexe II – Identification personne référente – ressource

Représentant legal de la structure	
NOM & prénom	
Qualité	
Dénomination de la structure	
Adresse de la structure	
Personne ressource principale	
NOM & prénom	
Fonction au sein de la structure	
Service	
Téléphone	
Mail	
Personne ressource suppléante	
NOM & prénom	
Fonction au sein de la structure	
Service	
Téléphone	
Mail	

* Les données collectées sur ce formulaire (Annexe II) sont enregistrées dans un fichier informatisé par le réseau NEON pour identifier et communiquer avec les personnes référentes/ressources dans le cadre de la mise à jour de la base OASIS. Ces données ne seront pas transmises à des tiers ni publiées sans l'accord de la personne concernée.

En conformité avec la Loi « Informatique et Libertés » et le Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous pouvez accéder aux données vous concernant, les rectifier, demander leur effacement ou pour toute autre question en formulant votre demande à l'adresse suivante : contact.rgpd@rrcge.org